

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.

RÉDACTION & ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAIN, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :

RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez M. HAVAS, LAFFITE ET C^o, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'Office de Publicité.

DE PLUS EN PLUS AUDACIEUX

Les manifestations anarchiques projetées à l'occasion de l'anniversaire de l'entrée à Paris de l'armée française en 1871, ont pu cette fois s'épanouir librement.

Les journaux radicaux font remarquer qu'il n'y a pas eu de désordre matériel et en attribuent la cause à l'absence de la police. Il est bien certain que lorsqu'on est résolu à tout laisser faire, on n'a rien à craindre des gens qui se croient tout permis et agissent en conséquence. Il est intéressant seulement de noter les gradations par lesquelles nous passons.

Au début, les manifestations étaient interdites; puis on les toléra sous la surveillance de la police; celle-ci devint de moins en moins sévère. Elle ferma les yeux pour ne point voir les drapeaux rouges, puis finit par déclarer qu'elle ne voyait aucun inconvénient à leur exhibition du moment que celle-ci n'avait lieu qu'à l'intérieur du cimetière.

Qu'est-il résulté de ces reculades successives? C'est que de jour en jour l'audace des communistes est devenue plus grande et les manifestations plus accentuées.

Donc on s'était abstenu même de placer des agents de police dans le cimetière; les discours et les excitations ont dépassé tout ce qu'on pouvait imaginer.

On s'est publiquement promis un prochain assaut contre la bourgeoisie.

Comme les agents placés à la porte du cimetière empêchaient qu'on arborât le drapeau de l'insurrection, les manifestants avaient imaginé un ingénieux subterfuge.

On leur passait les drapeaux par dessus les murs du Père-Lachaise. C'était un enfant à cheval sur la crête du mur qui se chargeait de la transmission.

Les commentaires du *Cri du Peuple* de ce matin sont tout à fait caractéristiques.

Après la revue des soldats du bulletin de vote, écrit ce journal, la revue des soldats prêts pour l'autre arme. Et celle-ci n'a pas été moins rassurante que l'autre. Devant le nombre de ceux qui ont répondu à notre appel, toutes les inquiétudes disparaissent. L'armée révolutionnaire existe, si les événements lui en imposent la bataille, est en mesure de l'accepter et de la terminer en victoire.

Il y a sans doute dans ce langage, une forte dose de fanfaronnade, mais il n'est pas douteux que ce soit bien les revues de l'armée de la Révolution qu'on passe ainsi sous l'œil volontairement indifférent de la police.

Après la revue des soldats du bulletin de vote, écrit ce journal, la revue des soldats prêts pour l'autre arme. Et celle-ci n'a pas été moins rassurante que l'autre. Devant le nombre de ceux qui ont répondu à notre appel, toutes les inquiétudes disparaissent. L'armée révolutionnaire existe, si les événements lui en imposent la bataille, est en mesure de l'accepter et de la terminer en victoire.

Chambre son rapport sur la proposition ayant pour objet de proroger la surtaxe de 7 francs établie sur les sucres et de l'étendre à tous les sucres étrangers.

La question des princes

Encore la dynamite à Decazeville

Les élections législatives italiennes

L'éruption de l'Etna

Le Sénat n'a tenu hier qu'une séance sans importance.

Les travaux parlementaires

Les marchandises transportées par navires

Réunion de l'extrême-gauche

Le surtaxe sur les sucres

Le Journal officiel publie le rapport de M. le ministre des finances sur l'émission de l'emprunt.

Le classement général a donné 153,451 souscriptions de 3 francs de rente, 74,019 de 10 à 100 fr., 16,877 de 110 à 1,000 francs, 3,324 de 1,010 à 10,000, 736 au-dessus de 10,000.

Le bureau de la Gauche radicale accapagnera la délégation de l'extrême gauche.

Paris, 25 mai. — On sait que M. Saut-Leroy, député de l'Ariège, a déposé sur le bureau de la

dans les départements. Ces bous avaient été émis à des taux variant de 3 à 1 0/0, et ont été repris sous escompte de 2 0/0.

UNE BONNE JOURNÉE

Les électeurs de l'Ille-et-Vilaine étaient convoqués dimanche pour nommer un député. Il s'agissait de remplacer un radical démissionnaire.

M. Louis Carron, conservateur, a été élu au premier tour. Pour faire comprendre l'importance de ce succès, il faut rappeler qu'au mois d'octobre, le département d'Ille-et-Vilaine envoyait à la Chambre neuf députés de gauche et que sous le régime du scrutin d'arrondissement, sa représentation avait été pendant neuf ans exclusivement républicaine.

M. Carron est un homme profondément libéral, adversaire décidé de la politique anti-religieuse du gouvernement.

En le nommant, les électeurs d'Ille-et-Vilaine ont protesté contre la loi inique sur l'enseignement primaire. Ils ont également fait entendre une éloquente protestation contre l'expulsion des radicaux, remise sur le tapis parlementaire par les radicaux.

Le 23 mai aura un grand retentissement dans la France entière, car le siège de M. Carron est le premier que les conservateurs ont eu à la gauche depuis le 4 octobre. Ce succès sera bientôt suivi d'autres.

REVUE DE LA PRESSE

Le théâtre avant la pièce

C'est le titre de l'article humoristique, que publie aujourd'hui M. Jules Simon dans le *Matin*.

Paris, sans ses députés, avait peur. S'il survenait une émeute, ou quelque complication européenne, ou si le comte de Paris donnait une soirée, pendant que nos défenseurs naturels n'y sont pas, d'ailleurs, s'envenimant désespérément.

La journée du 25 a été une délivrance. La troupe est revenue. Elle a séjourné hier. Elle n'a rien fait, mais on sait qu'elle est là. Elle ne peut pas tarder à interpellé.

Les moeurs du public ont un peu changé. De 1860 à 1870, il adorait les grands discours; une lutte oratoire entre Jules Favre et M. Rouher attirait toutes les jolies femmes.

On annonce un beau jour qu'il va interpellé Balthaz sur les affaires de Decazeville, — avec le gracieux concours de Camille Pelletan, toujours prêt pour les représentations à bénéfices.

On n'a pas eu de peine à se rendre compte de la question de la Gauche radicale accapagnera la délégation de l'extrême gauche.

Paris, 25 mai. — On sait que M. Saut-Leroy, député de l'Ariège, a déposé sur le bureau de la

Votre droit, Michelin, est absolu. Le droit du premier inscrit est tellement sacré que la Constitution de 1793 (une Constitution que je recommande) n'avait fait son article 41. Floquet, en gémissant, est obligé d'en convenir. L'extrême-gauche hurle de douleur.

Les tribunes ne sont pas moins joyeuses. Au moindre mot qu'elles parviennent à happer à travers le tumulte, elles rient à se tenir les côtes.

Les dames aiment à avoir le lendemain une séance languissante. On se repose. On se fait signe avec la main. On montre à sa voisine M. Tony Réville. Quel air aimable! M. Anatole de La Forge. L'aspect d'un gentilhomme, le cœur d'un républicain.

Floquet ne semble pas trop fatigué. Il a le double mérite d'être un président à poigne et un collègue d'une exquise politesse. Il se fait craindre, et en même temps il se fait aimer.

Il y a deux sortes d'orateurs : les orateurs à la voie fluette et les orateurs à la voix grave. Thiers et Freycinet sont les maîtres de la partie fluette.

Je rends justice aux puissants orateurs de la Chambre actuelle; je ne puis nier ma prédilection pour les orateurs d'autrefois.

En parlant et en pensant ainsi, je ressemble, j'en ai eu peur, aux vieillards endurcis et racornis qui ne savent admirer que ce qui les a passionnés dans leur jeunesse.

On m'assure qu'on a soumis la salle des Pas-Perdus à une discipline sévère: on en fait un salon de bonne compagnie.

L'ouverture de la quinzisième assemblée générale annuelle des catholiques de France, a eu lieu hier sous la présidence d'honneur de S. E. Mgr Guibert, cardinal archevêque de Paris et la présidence de M. Charles Chesnelong, sénateur, dans l'hôtel de la Société de géographie, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Le congrès durera jusqu'au 30 mai inclusivement. Les réunions de congrès ont été ouvertes hier matin, à huit heures, par une messe solennelle et

M. Keller, député de Belfort, devait prononcer un discours d'ouverture, mais souffrant depuis quelques jours d'un violent mal de gorge qui l'empêchait totalement l'usage de la parole, l'éminent défenseur de la cause catholique s'est vu contraint de décliner l'invitation qui lui avait été adressée.

M. Charles Chesnelong, sénateur, l'a remplacé dans une brillante et éloquente allocution. Il a montré l'utilité du congrès annuel, et les avantages que les catholiques de France sont appelés à en retirer, surtout en ce moment où la religion est en butte aux attaques les plus violentes d'un gouvernement libre-penseur.

M. Keller, député de Belfort, devait prononcer un discours d'ouverture, mais souffrant depuis quelques jours d'un violent mal de gorge qui l'empêchait totalement l'usage de la parole, l'éminent défenseur de la cause catholique s'est vu contraint de décliner l'invitation qui lui avait été adressée.

M. Keller, député de Belfort, devait prononcer un discours d'ouverture, mais souffrant depuis quelques jours d'un violent mal de gorge qui l'empêchait totalement l'usage de la parole, l'éminent défenseur de la cause catholique s'est vu contraint de décliner l'invitation qui lui avait été adressée.

M. Keller, député de Belfort, devait prononcer un discours d'ouverture, mais souffrant depuis quelques jours d'un violent mal de gorge qui l'empêchait totalement l'usage de la parole, l'éminent défenseur de la cause catholique s'est vu contraint de décliner l'invitation qui lui avait été adressée.

MACHINES & APPAREILS

MM. Le Gavrian et Leroy, députés du Nord, ont déposé à la Chambre, une proposition de loi tendant à créer un privilège spécial aux constructeurs mécaniciens sur les machines et appareils dans les établissements industriels.

Le paragraphe 4 de l'article 2102 du code civil range au nombre des créances privilégiées sur certains meubles, le prix d'effets mobiliers non payés, s'ils sont encore en la possession du débiteur, soit qu'il ait acheté à terme ou sans terme.

Les créances privilégiées sur certains meubles sont : 4° Le prix d'effets mobiliers non payés, s'ils sont encore en la possession du débiteur, soit qu'il ait acheté à terme ou sans terme.

Les créances privilégiées sur certains meubles sont : 4° Le prix d'effets mobiliers non payés, s'ils sont encore en la possession du débiteur, soit qu'il ait acheté à terme ou sans terme.

Les créances privilégiées sur certains meubles sont : 4° Le prix d'effets mobiliers non payés, s'ils sont encore en la possession du débiteur, soit qu'il ait acheté à terme ou sans terme.

Les créances privilégiées sur certains meubles sont : 4° Le prix d'effets mobiliers non payés, s'ils sont encore en la possession du débiteur, soit qu'il ait acheté à terme ou sans terme.

Les créances privilégiées sur certains meubles sont : 4° Le prix d'effets mobiliers non payés, s'ils sont encore en la possession du débiteur, soit qu'il ait acheté à terme ou sans terme.

Les créances privilégiées sur certains meubles sont : 4° Le prix d'effets mobiliers non payés, s'ils sont encore en la possession du débiteur, soit qu'il ait acheté à terme ou sans terme.

Les créances privilégiées sur certains meubles sont : 4° Le prix d'effets mobiliers non payés, s'ils sont encore en la possession du débiteur, soit qu'il ait acheté à terme ou sans terme.

Les créances privilégiées sur certains meubles sont : 4° Le prix d'effets mobiliers non payés, s'ils sont encore en la possession du débiteur, soit qu'il ait acheté à terme ou sans terme.

Les créances privilégiées sur certains meubles sont : 4° Le prix d'effets mobiliers non payés, s'ils sont encore en la possession du débiteur, soit qu'il ait acheté à terme ou sans terme.

Les créances privilégiées sur certains meubles sont : 4° Le prix d'effets mobiliers non payés, s'ils sont encore en la possession du débiteur, soit qu'il ait acheté à terme ou sans terme.

Les créances privilégiées sur certains meubles sont : 4° Le prix d'effets mobiliers non payés, s'ils sont encore en la possession du débiteur, soit qu'il ait acheté à terme ou sans terme.

M. Keller, député de Belfort, devait prononcer un discours d'ouverture, mais souffrant depuis quelques jours d'un violent mal de gorge qui l'empêchait totalement l'usage de la parole, l'éminent défenseur de la cause catholique s'est vu contraint de décliner l'invitation qui lui avait été adressée.

M. Keller, député de Belfort, devait prononcer un discours d'ouverture, mais souffrant depuis quelques jours d'un violent mal de gorge qui l'empêchait totalement l'usage de la parole, l'éminent défenseur de la cause catholique s'est vu contraint de décliner l'invitation qui lui avait été adressée.

M. Keller, député de Belfort, devait prononcer un discours d'ouverture, mais souffrant depuis quelques jours d'un violent mal de gorge qui l'empêchait totalement l'usage de la parole, l'éminent défenseur de la cause catholique s'est vu contraint de décliner l'invitation qui lui avait été adressée.

M. Keller, député de Belfort, devait prononcer un discours d'ouverture, mais souffrant depuis quelques jours d'un violent mal de gorge qui l'empêchait totalement l'usage de la parole, l'éminent défenseur de la cause catholique s'est vu contraint de décliner l'invitation qui lui avait été adressée.

M. Keller, député de Belfort, devait prononcer un discours d'ouverture, mais souffrant depuis quelques jours d'un violent mal de gorge qui l'empêchait totalement l'usage de la parole, l'éminent défenseur de la cause catholique s'est vu contraint de décliner l'invitation qui lui avait été adressée.

M. Keller, député de Belfort, devait prononcer un discours d'ouverture, mais souffrant depuis quelques jours d'un violent mal de gorge qui l'empêchait totalement l'usage de la parole, l'éminent défenseur de la cause catholique s'est vu contraint de décliner l'invitation qui lui avait été adressée.

M. Keller, député de Belfort, devait prononcer un discours d'ouverture, mais souffrant depuis quelques jours d'un violent mal de gorge qui l'empêchait totalement l'usage de la parole, l'éminent défenseur de la cause catholique s'est vu contraint de décliner l'invitation qui lui avait été adressée.

M. Keller, député de Belfort, devait prononcer un discours d'ouverture, mais souffrant depuis quelques jours d'un violent mal de gorge qui l'empêchait totalement l'usage de la parole, l'éminent défenseur de la cause catholique s'est vu contraint de décliner l'invitation qui lui avait été adressée.

M. Keller, député de Belfort, devait prononcer un discours d'ouverture, mais souffrant depuis quelques jours d'un violent mal de gorge qui l'empêchait totalement l'usage de la parole, l'éminent défenseur de la cause catholique s'est vu contraint de décliner l'invitation qui lui avait été adressée.

M. Keller, député de Belfort, devait prononcer un discours d'ouverture, mais souffrant depuis quelques jours d'un violent mal de gorge qui l'empêchait totalement l'usage de la parole, l'éminent défenseur de la cause catholique s'est vu contraint de décliner l'invitation qui lui avait été adressée.

M. Keller, député de Belfort, devait prononcer un discours d'ouverture, mais souffrant depuis quelques jours d'un violent mal de gorge qui l'empêchait totalement l'usage de la parole, l'éminent défenseur de la cause catholique s'est vu contraint de décliner l'invitation qui lui avait été adressée.

M. Keller, député de Belfort, devait prononcer un discours d'ouverture, mais souffrant depuis quelques jours d'un violent mal de gorge qui l'empêchait totalement l'usage de la parole, l'éminent défenseur de la cause catholique s'est vu contraint de décliner l'invitation qui lui avait été adressée.

M. Keller, député de Belfort, devait prononcer un discours d'ouverture, mais souffrant depuis quelques jours d'un violent mal de gorge qui l'empêchait totalement l'usage de la parole, l'éminent défenseur de la cause catholique s'est vu contraint de décliner l'invitation qui lui avait été adressée.

M. Keller, député de Belfort, devait prononcer un discours d'ouverture, mais souffrant depuis quelques jours d'un violent mal de gorge qui l'empêchait totalement l'usage de la parole, l'éminent défenseur de la cause catholique s'est vu contraint de décliner l'invitation qui lui avait été adressée.

M. Keller, député de Belfort, devait prononcer un discours d'ouverture, mais souffrant depuis quelques jours d'un violent mal de gorge qui l'empêchait totalement l'usage de la parole, l'éminent défenseur de la cause catholique s'est vu contraint de décliner l'invitation qui lui avait été adressée.

M. Keller, député de Belfort, devait prononcer un discours d'ouverture, mais souffrant depuis quelques jours d'un violent mal de gorge qui l'empêchait totalement l'usage de la parole, l'éminent défenseur de la cause catholique s'est vu contraint de décliner l'invitation qui lui avait été adressée.